

AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022_11-DE
Regu le 02/11/2020



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

CDC COEUR DE CHARENTE

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par

CHARENTE
eaux
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	10
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	10
1.8. Bilan d'activités du SPAC 2019	12
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	13
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	14
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	15
2.1. Modalités de tarification	15
2.1.1. Fixation des tarifs en vigueur	15
2.1.2. Tarifs domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type	22
2.3. Recettes	28
3. Indicateurs de performance	31
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	31
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	32
3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	35
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	37
3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux	38
3.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	39
4. Financement des investissements	40
4.1. Montants financiers	40
4.2. État de la dette du service	40
4.3. Amortissements	40

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	41
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	41
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	42
6.1. Régie	42
6.2. Montignac-Charente	42
6.3. Mansle	43
6.4. Aigre-Verdille	44
6.5. Global	45

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Entité de gestion	Mode de gestion	Prestataire / Exploitant	Fin de contrat
Anais	Régie avec prestataire de service	VEOLIA	Juillet 2022
Aunac sur Charente		VEOLIA	Juillet 2022
Cellefrouin		SAUR puis VEOLIA au 1er janvier 2021	Juillet 2022
Chenon Chenommet		VEOLIA	Juillet 2022
Coulonges		VEOLIA	Juillet 2022
Nanclars		VEOLIA	Juillet 2022
Puyreaux		SUEZ puis VEOLIA au 1 ^{er} janvier 2020	Juillet 2022
Saint Amant de Boixe		VEOLIA	Juillet 2022
Val de Bonnieure		VEOLIA	Juillet 2022
Saint Front		VEOLIA	Juillet 2022
Tourriers		SAUR puis VEOLIA au 1er janvier 2021	Juillet 2022
Vars		VEOLIA	Juillet 2022
Villognon		VEOLIA	Juillet 2022
Vouharte		SAUR puis VEOLIA au 1 ^{er} mars 2020	Juillet 2022
Xambes		VEOLIA	Juillet 2022
Mansle		Affermage	SAUR
Montignac-Charente	Affermage puis Régie avec prestataire de service au 1 ^{er} janvier 2021	VEOLIA	31 décembre 2020
Aigre-Verdille	Affermage	SAUR	31 décembre 2027

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Montignac-Charente VEOLIA 2009 (Montignac-Charente)		
avenant numéro 1	15/09/2016-	Prise en charge de 4 nouveaux postes de relèvement- Prise en charge de surcoût du curage des lagunes
avenant numéro 2	15/10/2018-	Transfert compétence à CDC Coeur de Charente - TVA - Autofacturation
Mansle SAUR 2011 (Mansle)		
Avenant 1	28/03/2018	Guichet unique – Gestion extension PR le bout du Pont
Avenant 2	17/12/2018-	Transfert compétence - TVA - Autofacturation
Avenant 3	8/03/2019-	Gestion du PR des Grandes Chenevières - modification du tarif de base
Aigre-Verdille SAUR 2016		
Avenant 1	1/01/2018-	Transfert de compétence - TVA - Autofacturation
Avenant 2	1/01/2019-	Intégration de 3 nouvelles zones de collecte (Saint Mexant, l'Ouche et Germeville) Augmentation des impôts (CFE), ajout indicateur impayés, modification rémunération

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

- Contrats d'affermage

Les prestations confiées aux sociétés SAUR et VEOLIA sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Prestation	Tâche
Renouvellement	Des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épurations De la voirie, du génie civil

- Prestation de service

Les prestations confiées à la société VEOLIA sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	Interventions de dépannage en urgence dans les périodes d'astreintes

Prestation	Tâche
Entretien	des postes de relèvements (hydrocurage, opération annuelle de maintenance des équipements électromécaniques (contrôles électriques, des appareils...), contrôle de conformité des armoires électriques) y compris ceux des STEP
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Prestation	Tâche
Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien courant des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Renouvellement	Des collecteurs, des postes de relèvement, des équipements, des stations d'épurations
Entretien	Entretien courant des postes et des stations d'épurations, gestion des boues

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2019, le service public d'assainissement collectif a desservi 4 380 abonnés représentant une population de 9 440 habitants¹ (soit 2,10 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2018	4 494 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2019	4 380 abonnés
Variation en %	-2,60 %

En 2019, la population desservie est la suivante :

	Population desservie	
	2018	2019
Anais	474	375
Aunac sur Charente	493	410
Cellefrouin	276	214
Chenon Chenommet	319	286
Coulonges	165	135
Nanclars	253	209
Puyreaux	242	242
Saint Amant de Boixe	1 181	1 219
Val de Bonnieure	518	508
Saint Front	42	42
Tourriers	413	325
Vars	883	1 051
Villognon	262	232
Vouharte	158	155
Xambes	276	242

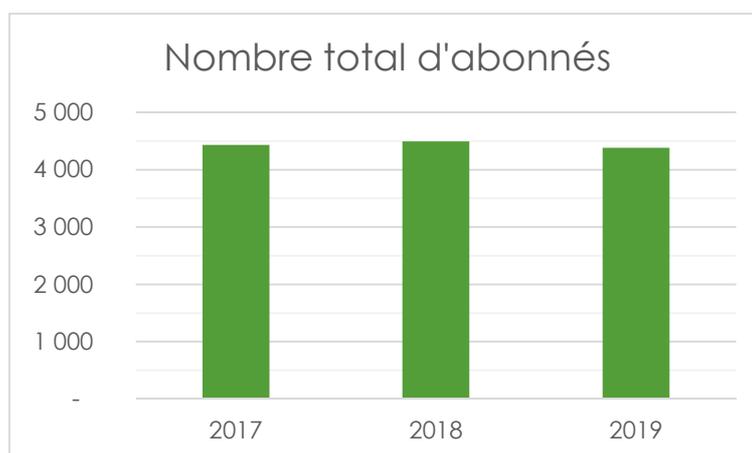
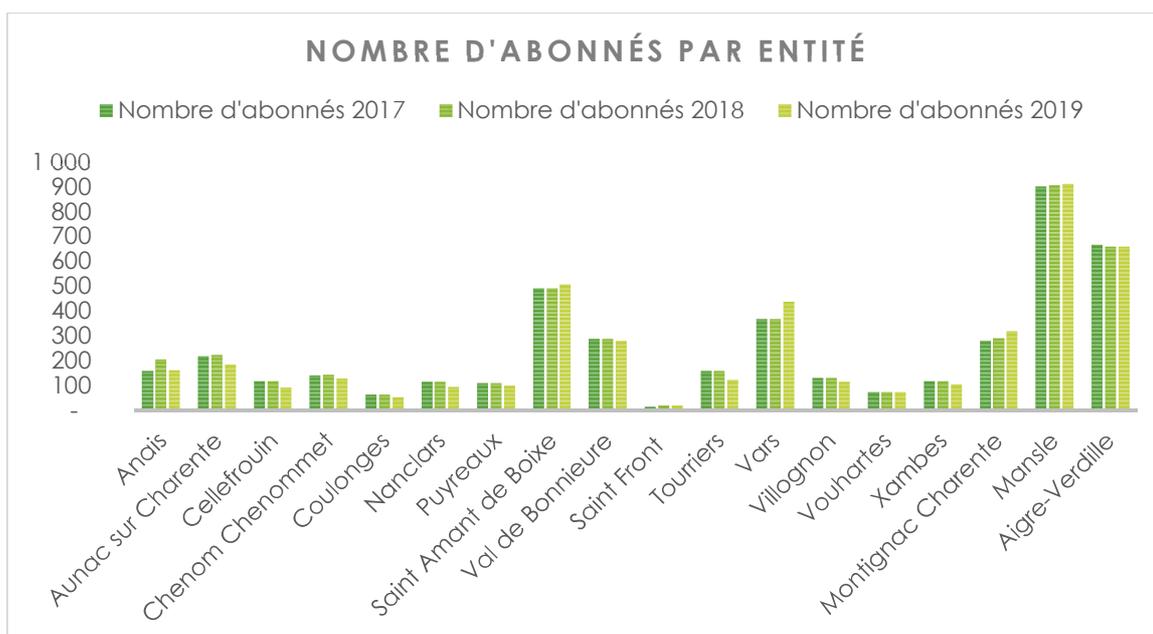
Total régie	5 955	5 645
Montignac-Charente	530	542
Mansle	1 730	1 781
Aigre Verdille	1 320	1 472
Total	9 535	9 440

En 2019, les abonnés du service sont répartis selon :

	Nombre d'abonnés	
	2018	2019
Anais	206	163
Aunac sur Charente	224	186
Cellefrouin	120	93
Chenon Chenommet	145	130
Coulonges	66	54
Nanclars	115	95
Puyreaux	110	101
Saint Amant de Boixe	492	508
Val de Bonnieure	288	282
Saint Front	20	20
Tourriers	159	125
Vars	368	438
Villognon	131	116
Vouharte	75	74
Xambes	120	105
Total régie	2 639	2 490
Montignac-Charente	290	320
Mansle	906	912
Aigre-Verdille	659	658
Total	4 494	4 380

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,79 abonnés/km pour l'année 2019.

Evolution des abonnés :



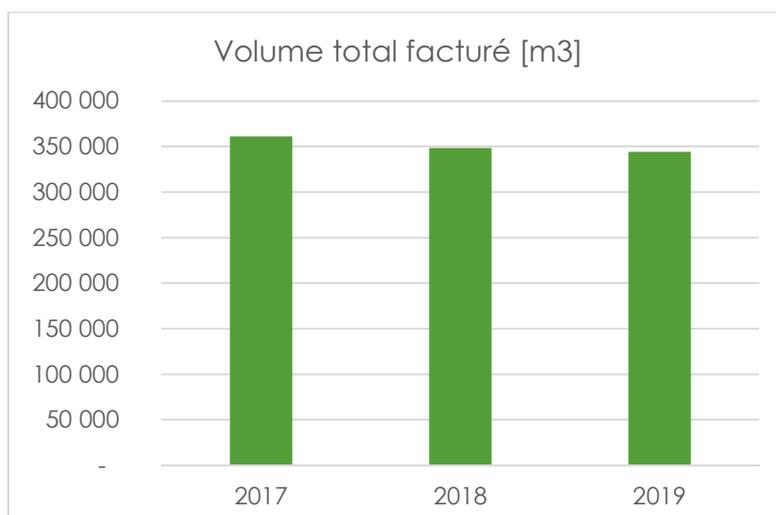
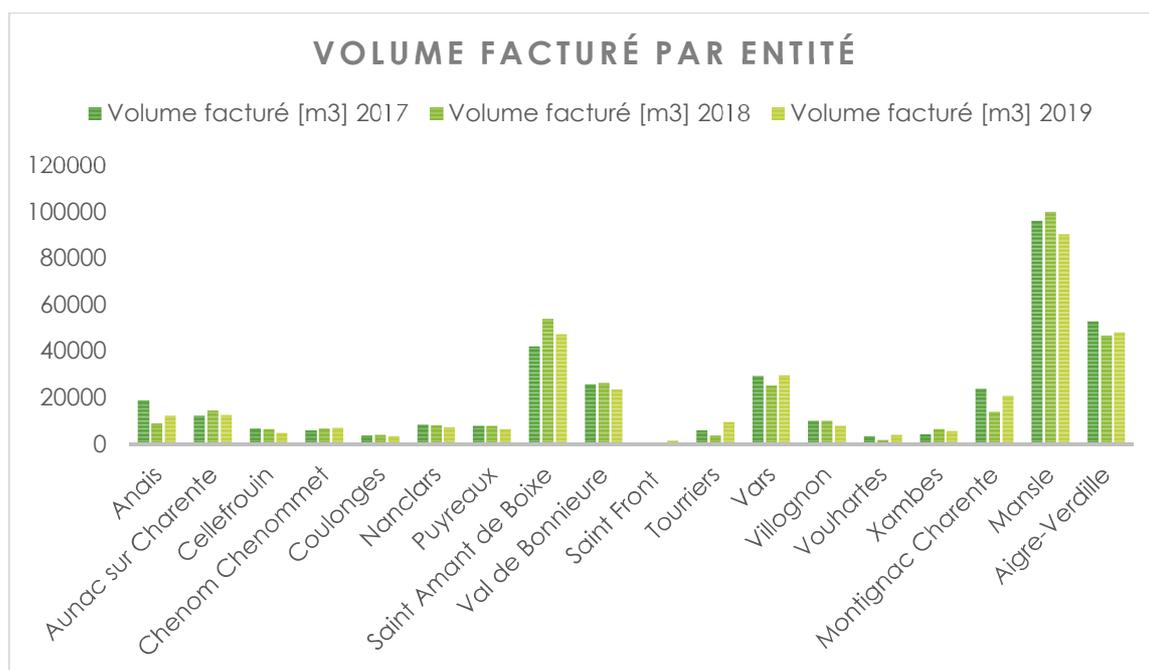
1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2018 (m3)	Volumes facturés en 2019 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ¹)	348 533	344 216	-1,25
Total des volumes facturés aux abonnés	348 533	344 216	-1,25

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

En 2019, les volumes facturés sont répartis selon :

	Volume facturé [m3]	
	2018	2019
Anais	9 221	12 338
Aunac sur Charente	14 664	12 648
Cellefrouin	6 560	4 938
Chenon Chenommet	6 875	7 230
Coulonges	4 220	3 720
Nanclars	8 337	7 382
Puyreaux	7 925	6 802
Saint Amant de Boixe	53 802	47 210
Val de Bonnieure	26 410	23 779
Saint Front	1 000	1 718
Tourriers	4 012	9 673
Vars	25 400	29 631
Villognon	10 384	8 180
Vouharte	2 094	4 077
Xambes	6 759	5 730
Total régie	187 663	185 056
Montignac-Charente	14 163	20 984
Mansle	99 813	90 103
Aigre-Verdille	46 894	48 073
Total	348 533	344 216



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** en 2019 (nc en 2018)

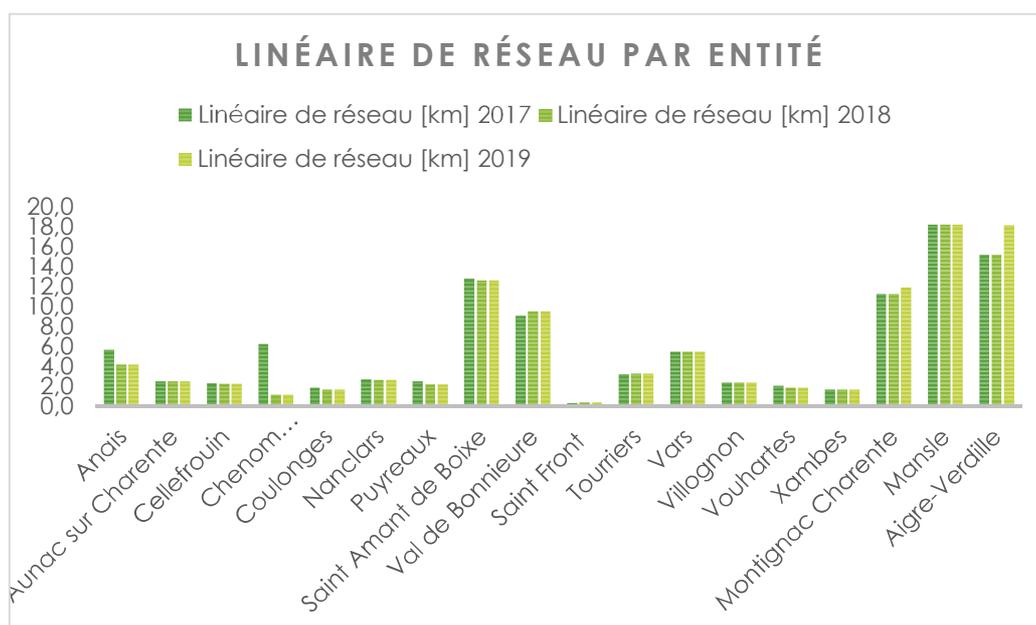
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0,00 km de réseau unitaire,
- 102,363 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 102,363 km (98,757 km en 2018) réparti selon :

	Linéaire de réseau [km]	Linéaire de réseau [km]
	2 018	2 019
Anais	4,200	4,200
Aunac sur Charente	2,570	2,570
Cellefrouin	2,300	2,300
Chenon Chenomet	1,200	1,200
Coulonges	1,700	1,700
Nanclars	2,700	2,700
Puyreaux	2,200	2,200
Saint Amant de Boixe	12,600	12,600
Val de Bonnieure	9,500	9,500
Saint Front	0,400	0,400
Tourriers	3,300	3,300
Vars	5,500	5,500
Villognon	2,400	2,400
Vouharte	1,900	1,900
Xambes	1,700	1,700
Total régie	54,170	54,170
Montignac-Charente	11,267	11,920
Mansle	18,180	18,200
Aigre-Verdille	15,140	18,073
Total	98,757	102,363



1.8. Bilan d'activités du SPAC 2019

Dans le cadre de ses activités, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) de la collectivité a réalisé les missions suivantes :



	Nombre d'abonnés	Contrôle branchement Neuf	Contrôle branchement Vente	Conception demande branchement	CU	DT/DICT - ATU
Aigre	476	8	3	2	6	
Anais	163	5	6	4	1	26
Aunac sur Charente	186	5	1	3	4	26
Cellefrouin	93	0	4	0	1	16
Chenon Chenommet	130	1	4	0	0	3
Coulonges	54	0	0	0	0	3
Mansle	912	1	6	3	4	
Montignac	320	2	6	0	4	
Nanclars	95	0	4	0	1	2
Oradour	90	12	0	0	0	1
Puyréaux	101	0	2	0	0	5
Saint Amant de Boixe	508	4	9	3	5	44
Saint Front	20	0	0	0	1	9
Tourriers	125	6	2	2	1	14
Val de Bonnieure	282	0	8	0	0	12
Vars	438	6	11	2	3	26
Verdille	92	0	3	0	0	7
Villognon	116	0	0	2	0	2
Vouharte	74	0	3	0	1	4
Xambes	105	0	4	0	0	10
TOTAL	4380	50	76	21	32	210

126

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Code Sandre	Commune d'implantation	Station	Filière de traitement	Capacité (EH) ⁽¹⁾
0516011V001	ANAIS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350
0516023V001	AUNAC SUR CHARENTE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	400
0516068V003	CELLEFROUIN	Station d'épuration " CHAVAGNAC"	Traitement biologique par filtre planté	170
0516068V002	CELLEFROUIN	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre à sable	120
0516094V001	CHENOMMET	Station d'épuration Chenon-Chenommet	Traitement biologique par filtre planté	470
0516108V001	COULONGES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	240
0516241V001	NANCLARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	280
0516272V002	PUYREAUX	Station d'épuration "L'AGE"	Traitement biologique par filtre à sable	65
0516272V001	PUYREAUX	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre planté	230
0516295V003	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LA FICHERE"	Traitement biologique par filtre planté	160
0516295V002	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par boues activées	800
0516295V004	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "NITRAT"	Traitement biologique par filtre planté	250
0516300V001	VAL DE BONNIEURE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	800
0516318V001	SAINT FRONT	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	60
0516383V002	TOURRIERS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	680
0516393V002	VARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	1300
0516414V001	VILLOGNON	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	420
0516419V001	VOUHARTE	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	200
0516423V001	XAMBES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350
0516226V001	MONTIGNAC-CHARENTE	Station d'épuration de Montignac	Traitement biologique par lagunage naturel	800
0516206V002	MANSLE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	4400
0516005V003	AIGRE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	2200
0516397V001	VERDILLE	Station d'épuration de Verdille	Traitement biologique par filtre planté	315

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Code Sandre	Commune d'implantation	Station	Boues produites en 2018 en tMS	Boues produites en 2019 en tMS
0516023V001	AUNAC SUR CHARENTE	Station d'épuration	8,775	6,770
0516068V002	CELLEFROUIN	Station d'épuration "LE BOURG"		1,664
0516295V002	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LE BOURG"	10,71	8,21
0516300V001	SAINT ANGEAU (Commune déléguée de VAL DE BONNIEURE)	Station d'épuration	3,37	4,01
0516206V002	MANSLE	Station d'épuration	40,628	50,173
0516005V003	AIGRE	Station d'épuration	10,966	15,272

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/01/2018	Tarif du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune : convergence des tarifs

Pour les services délégués, les tarifs concernant la part de la société délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.1.2. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

A compter du 1^{er} janvier 2020, et suite à l'uniformisation des tarifs, il sera appliqué à tous les usagers du territoire de la Communauté de Communes, les tarifs suivants :

Part fixe en € HT/an : 100 €

Part variable en E/ m3 : 1,95 €

Pour les entités où le mode de gestion est un affermage, ce même tarif est appliqué. Il correspond alors à la somme des tarifs de la collectivité et de l'exploitant.

Les tarifs selon les entités sont répartis selon :

- Anais

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	101,58 €	100,00 €	-1,56%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,1900	1,9500	-10,96%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Aunac sur Charente

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	93,33 €	100,00 €	7,15%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,5300	1,9500	27,45%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Cellefrouin

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	113,33 €	100,00 €	-11,76%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,5900	1,9500	22,64%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Chenon Chenommet

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	150,00 €	100,00 €	-33,33%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,3500	1,9500	-17,02%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Coulonges

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	104,00 €	100,00 €	-3,85%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,1500	1,9500	-9,30%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Nanclars

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	106,67 €	100,00 €	-6,25%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,6600	1,9500	17,47%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Puyréaux

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	112,33 €	100,00 €	-10,98%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,1100	1,9500	-7,58%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Saint Amant de Boixe

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	76,67 €	100,00 €	30,43%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,9700	1,9500	-1,02%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Val de Bonnieure

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	105,19 €	100,00 €	-4,93%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,6500	1,9500	18,18%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Saint Front

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	181,67 €	100,00 €	-44,96%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,0800	1,9500	80,56%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Tourriers

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	103,33 €	100,00 €	-3,22%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,7700	1,9500	10,17%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Vars

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	66,67 €	100,00 €	49,99%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,1500	1,9500	-9,30%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Villognon

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	116,67 €	100,00 €	-14,29%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2600	1,9500	54,76%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Vouharte

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	100,00 €	100,00 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,7500	1,9500	11,43%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Xambes

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	105,00 €	100,00 €	-4,76%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,7500	1,9500	11,43%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Montignac-Charente

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	52,50 €	68,69 €	30,84%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2668	1,2536	-1,04%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	30,71 €	31,31 €	1,95%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,683	0,696	1,93%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Mansle

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	61,39 €	66,03 €	7,56%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,0390	1,3844	33,24%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	31,93 €	33,97 €	6,39%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,541	0,566	4,55%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

- Aigre-Verdille

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	47,38 €	46,55 €	-1,75%

Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,1166	0,9280	-16,89%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel (1)	51,95 €	53,45 €	2,89%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,993	1,022	2,88%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00%
Taux de TVA (2)	10%	10%	0,00%

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Anais	Part de la collectivité	364,38 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	39,44 €	36,40 €
	Total HT	394,38 €	364,00 €
	Total TTC	433,82 €	400,40 €
Aunac sur Charente	Part de la collectivité	276,93 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	30,69 €	36,40 €
	Total HT	306,93 €	364,00 €
	Total TTC	337,62 €	400,40 €
Cellefrouin	Part de la collectivité	304,13 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	33,41 €	36,40 €
	Total HT	334,13 €	364,00 €
	Total TTC	367,54 €	400,40 €
Chenon Chenommet	Part de la collectivité	432,00 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
	Montant de la TVA	46,20 €	36,40 €
	Total HT	462,00 €	364,00 €
	Total TTC	508,20 €	400,40 €
Coulonges	Part de la collectivité	362,00 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	39,20 €	36,40 €
	Total HT	392,00 €	364,00 €
	Total TTC	431,20 €	400,40 €
Nanclars	Part de la collectivité	305,87 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	33,59 €	36,40 €
	Total HT	335,87 €	364,00 €
	Total TTC	369,46 €	400,40 €
Puyreaux	Part de la collectivité	365,53 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	39,55 €	36,40 €
	Total HT	395,53 €	364,00 €
	Total TTC	435,08 €	400,40 €
Saint Amant de Boixe	Part de la collectivité	313,07 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,31 €	36,40 €
	Total HT	343,07 €	364,00 €
	Total TTC	377,38 €	400,40 €
Val de Bonnieure	Part de la collectivité	303,19 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	33,32 €	36,40 €
	Total HT	333,19 €	364,00 €
	Total TTC	366,51 €	400,40 €
Saint Front	Part de la collectivité	311,27 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,13 €	36,40 €
	Total HT	341,27 €	364,00 €

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
	Total TTC	375,40 €	400,40 €
Tourriers	Part de la collectivité	315,73 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,57 €	36,40 €
	Total HT	345,73€	364,00 €
	Total TTC	380,30 €	400,40 €
Vars	Part de la collectivité	324,67 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	35,47 €	36,40 €
	Total HT	354,67 €	364,00 €
	Total TTC	390,14 €	400,40 €
Villognon	Part de la collectivité	267,87 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	29,79 €	36,40 €
	Total HT	297,87 €	364,00 €
	Total TTC	327,66 €	400,40 €
Vouharte	Part de la collectivité	310,00 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,00 €	36,40 €
	Total HT	340,00 €	364,00 €
	Total TTC	374,00 €	400,40 €
Xambes	Part de la collectivité	315,00 € HT	334,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,50 €	36,40 €
	Total HT	345,00 €	364,00 €
	Total TTC	379,50 €	400,40 €
Montignac-Charente	Part de la collectivité	204,52 € HT	219,12 € HT
	Part du délégataire	112,69	114,88 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	34,72 €	36,40 €
	Total HT	347,21 €	364,00 €
	Total TTC	381,93 €	400,40 €

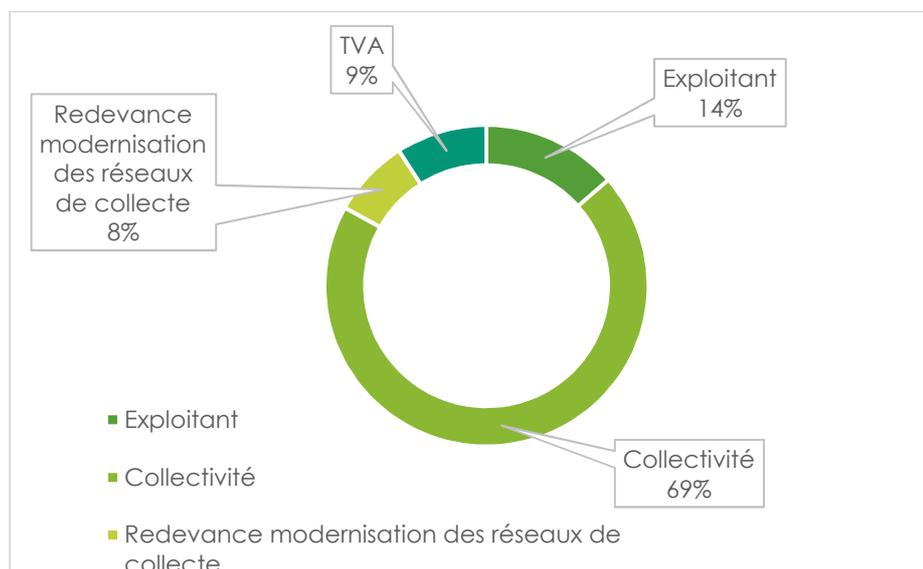
Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Mansle	Part de la collectivité	186,07 € HT	232,16 € HT
	Part du délégataire	96,85 € HT	101,84 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	31,29 €	36,40 €
	Total HT	312,92 €	364,00 €
	Total TTC	344,21 €	400,40 €
Aigre-Verdille	Part de la collectivité	181,37 € HT	157,91 € HT
	Part du délégataire	171,16 € HT	176,09 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	38,25 €	36,40 €
	Total HT	382,53 €	364,00 €
	Total TTC	420,78 €	400,40 €

Récapitulatif de la facture 120 m3 et prix de l'eau au m3 pour une facture 120 m3 :

Au 1^{er} janvier 2019 :

	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC) 1 ^{er} janvier 2019
Anais	0,00	364,38	30,00	39,44	433,82	206	3,62
Aunac sur Charente	0,00	276,93	30,00	30,69	337,62	224	2,81
Cellefrouin	0,00	304,13	30,00	33,41	367,54	120	3,06
Chenon Chenommet	0,00	432,00	30,00	46,20	508,20	145	4,24
Coulonges	0,00	362,00	30,00	39,20	431,20	66	3,59
Nanclars	0,00	305,87	30,00	33,59	369,46	115	3,08
Puyreaux	0,00	365,53	30,00	39,55	435,08	110	3,63
Saint Amant de Boixe	0,00	313,07	30,00	34,31	377,38	492	3,14
Val de Bonnieure	0,00	303,19	30,00	33,32	366,51	288	3,05
Saint Front	0,00	311,27	30,00	34,13	375,40	20	3,13
Tourriers	0,00	315,73	30,00	34,57	380,30	159	3,17
Vars	0,00	324,67	30,00	35,47	390,14	368	3,25
Villognon	0,00	267,87	30,00	29,79	327,66	131	2,73
Vouharte	0,00	310,00	30,00	34,00	374,00	75	3,12
Xambes	0,00	315,00	30,00	34,50	379,50	120	3,16
Montignac-Charente	112,69	204,52	30,00	34,72	381,93	290	3,18
Mansle	96,85	186,07	30,00	31,29	344,21	906	2,87
Aigre-Verdille	171,16	181,37	30,00	38,25	420,78	659	3,51
Total	51,90	266,20	30,00	34,81	382,91	4494	3,19

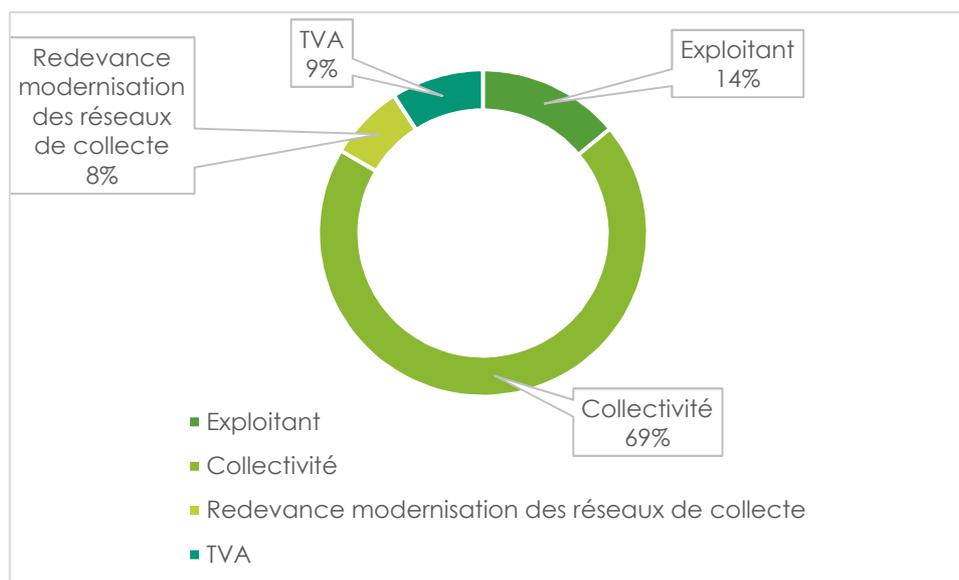
Répartition des parts pour une facture 120 m3 au 1^{er} janvier 2019, sur le territoire, pondérée par le nombre des abonnés par entité :



Au 1^{er} janvier 2020

	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC) 1 ^{er} janvier 2020
Anais	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	163	3,34
Aunac sur Charente	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	186	3,34
Cellefrouin	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	93	3,34
Chenon Chenommet	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	130	3,34
Coulonges	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	54	3,34
Nanclars	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	95	3,34
Puyreaux	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	101	3,34
Saint Amant de Boixe	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	508	3,34
Val de Bonnieure	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	282	3,34
Saint Front	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	20	3,34
Tourriers	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	125	3,34
Vars	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	438	3,34
Villognon	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	116	3,34
Vouharte	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	74	3,34
Xambes	0,00	334,00	30,00	36,40	400,40	105	3,34
Montignac-Charente	114,88	219,12	30,00	36,40	400,40	320	3,34
Mansle	101,84	232,16	30,00	36,40	400,40	912	3,34
Aigre-Verdille	176,09	157,91	30,00	36,40	400,40	658	3,34
Total	56,05	277,95	30,00	36,40	400,40	4380	3,34

Répartition des parts pour une facture 120 m3 sur le territoire, au 1^{er} janvier 2020, pondérée par le nombre des abonnés par entité :



- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1

2.3. Recettes

Régie

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	661 259,00	947 004,00
Total recettes de facturation	661 259,00	947 004,00
Recettes de raccordement (PFAC)	47 000,00	5 200,00
Prime de l'Agence de l'Eau	105 125,75	88 348,00
Contribution exceptionnelle Excédent reversé des communes	554 514,44	-
Total des autres recettes	706 640,19	93 548,00
Total des recettes	1 367 899,53	1 040 552,00

Montignac-Charente

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	35 103,87	44 647,36
<i>Dont abonnement</i>	9 739,64	16 287,79
Régularisations (+/-)	-9 546,09	-2 884,35
Total recettes de facturation	25 557,78	41 763,01
Total des recettes	25 557,78	41 763,01

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	21 940,65	24 831,00
<i>Dont abonnements</i>	8 787,01	9 543,26
Régularisations (+/-)	-4 774,43	-1 571,52
Total des recettes	17 166,19	23 259,63

Mansle**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	137 399,23	146 876,28
<i>Dont abonnement</i>	49 797,38	55 223,39
Régularisations (+/-)	-422,63	-13 087,77
Total recettes de facturation	136 979,60	133 788,51
Total des recettes	136 979,60	133 788,51

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	81 843,71	79 096,18
<i>Dont abonnements</i>	30 300,59	32 258,95
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	22 924,49	20 756,75
Total des recettes	104 408,20	99 852,93

Aigre-Verdille**Recettes de la collectivité :**

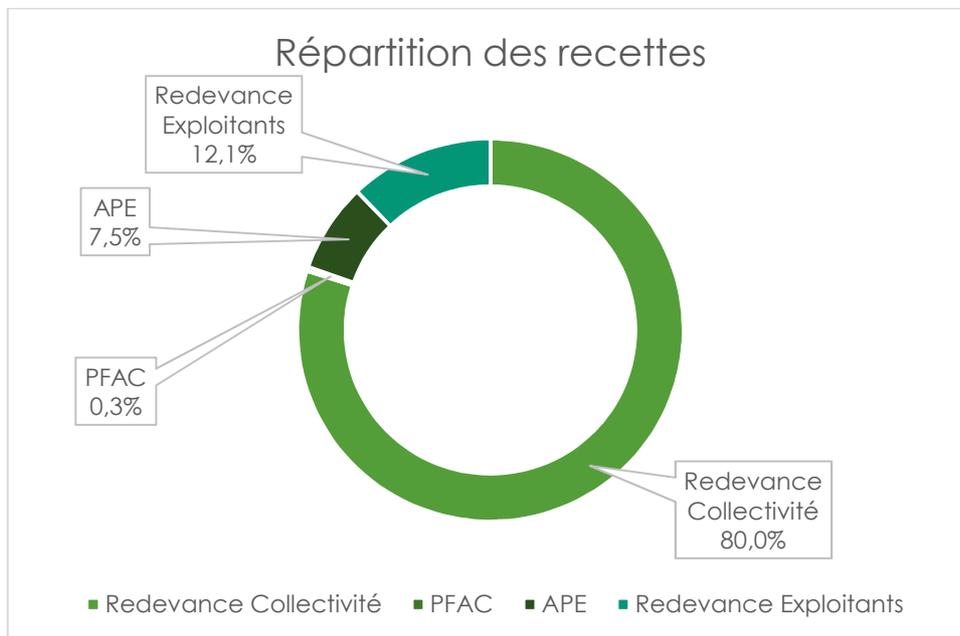
Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	87 958,42	83 160,16
<i>Dont abonnement</i>	31 125,59	31 296,37
Régularisations (+/-)	-900,70	-3 676,32
Total recettes de facturation	87 057,72	79 483,84
Total des recettes	87 057,72	79 483,84

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	79 138,45	79 908,59
<i>Dont abonnements</i>	33 510,14	34 356,18
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	10 810,50	11 105,40
Total des recettes	89 948,95	91 013,99

Recettes Globales :

	Collectivité			Délégataire
	Redevance	PFAC	APE (Aide à la Performance Epuratoire)	Redevance
Régie	947 004,00 €	5 200,00 €	88 348,00 €	
Montignac-Charente	41 763,01 €		1 018,99 €	23 259,63 €
Mansle	133 788,51 €		14 563,04 €	79 096,18 €
Aigre-Verdille	79 483,84 €		9 048,95 €	79 908,59 €
Total	1 202 039,36 €	5 200,00 €	112 978,98 €	182 264,40 €



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2019, les taux de desserte par les réseaux d'eaux sont les suivants :

	Taux de desserte
	2019
Anais	95%
Aunac sur Charente	100%
Cellefrouin	100%
Chenon Chenommet	100%
Coulonges	100%
Nanclars	100%
Puyreaux	100%
Saint Amant de Boixe	98%
Val de Bonnieure	100%
Saint Front	100%
Tourriers	100%
Vars	88%
Villognon	100%
Vouharte	100%
Xambes	100%
Montignac-Charente	100%
Mansle	100%
Aigre-Verdille	100%

⇒ **Indice de la collectivité (*) pour l'année 2019 : 98%**

(*) Calculé à partir des taux de desserte des entités et pondéré par le nombre d'abonnés

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point

TOTAL**120**

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.255	VP.256	VP.254	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Anais	10	5	10	5	15	10	oui	10	10	10	0	10	10	105
Aunac sur Charente	10	5	10	5	10	10	oui	10	10	10	0	10	10	100
Cellefrouin	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	10	10	0	110
Chenon Chenommet	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	10	10	10	120
Coulonges	10	5	10	5	10	0	oui	10	10	10	0	10	10	90
Nanclars	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Puyreaux	10	5	10	5	10	0	oui	10	10	0	0	10	10	80
Saint Amant de Boixe	10	5	10	5	15	0	oui	10	10	10	0	10	10	95
Val de Bonnieure	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Saint Front	10	5	10	5	15	0	oui	10	10	10	0	10	10	95
Tourriers	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Vars	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Villognon	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Vouharte	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Xambes	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	0	10	10	110
Montignac	10	5	10	5	10	0	oui	10	10	0	10	0	0	70
Mansle	10	5	10	5	15	0	oui	10	10	0	10	0	0	75
Aigre-Verdille	10	5	10	5	15	0	oui	10	10	0	10	0	0	75

⇒ **Indice de la collectivité (*) pour l'année 2019 : 90**

(*) Calculé à partir des indices patrimoniaux des entités et pondéré par le linéaire de réseau

3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système de collecte et de traitement des eaux usées.

Commune d'implantation	Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
ANAIS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350	OUI	OUI	OUI
AUNAC SUR CHARENTE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	400	OUI	OUI	OUI
CELLEFROUIN	Station d'épuration "CHAVAGNAC"	Traitement biologique par filtre planté	170	OUI	OUI	OUI
CELLEFROUIN	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre à sable	120	OUI	OUI	OUI
CHENOMMET	Station d'épuration Chenon-Chenommet	Traitement biologique par filtre planté	470	OUI	OUI	OUI
COULONGES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	240	OUI	OUI	OUI
NANCLARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	280	OUI	OUI	OUI
PUYREUX	Station d'épuration "L'AGE"	Traitement biologique par filtre à sable	65	OUI	OUI	OUI
PUYREUX	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre planté	230	OUI	OUI	OUI
SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LA FICHÈRE"	Traitement biologique par filtre planté	160	OUI	OUI	OUI
SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par boues activées	800	OUI	OUI	OUI

SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "NITRAT"	Traitement biologique par filtre planté	250	OUI	OUI	OUI
SAINT ANGEAU	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	800	OUI	OUI	OUI
SAINT FRONT	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	60	OUI	OUI	OUI
TOURRIERS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	680	OUI	OUI	OUI
VARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	1300	OUI	OUI	OUI
VILLOGNON	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	420	OUI	OUI	OUI
VOUHARTE	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	200	OUI	OUI	OUI
XAMBES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350	OUI	OUI	OUI
MONTIGNAC-CHARENTE	Station d'épuration de Montignac	Traitement biologique par lagunage naturel	800	OUI	NON	NON
MANSLE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	4400	OUI	OUI	OUI
AIGRE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	2200	OUI	OUI	OUI
VERDILLE	Station d'épuration de Verdille	Traitement biologique par filtre planté	315	OUI	OUI	OUI

⇒ **Indicateurs de la collectivité (*) pour l'année 2019 :**

Conformité collecte : 100 %

Conformité équipement : 95 %

Conformité performance : 95 %

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Mode de gestion	Commune d'implantation	Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Taux de boues évacuées selon les filières conformes 2019
Régie avec prestation	AN AIS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350	100
	AUNAC SUR CHARENTE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	400	100
	CELLEFROUIN	Station d'épuration " CHAVAGNAC"	Traitement biologique par filtre planté	170	100
	CELLEFROUIN	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre à sable	120	100
	CHENOMMET	Station d'épuration Chenon-Chenommet	Traitement biologique par filtre planté	470	100
	COULONGES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	240	100
	NANCLARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	280	100
	PUYREAU X	Station d'épuration "L'AGE"	Traitement biologique par filtre à sable	65	100
	PUYREAU X	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par filtre planté	230	100
	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LA FICHERE"	Traitement biologique par filtre planté	160	100
	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "LE BOURG"	Traitement biologique par boues activées	800	100
	SAINT AMANT DE BOIXE	Station d'épuration "NITRAT"	Traitement biologique par filtre planté	250	100
	SAINT ANGEAU	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	800	100
	SAINT FRONT	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	60	100
	TOURRIERS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	680	100
VARS	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	1300	100	

	VILLOGNON	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	420	100
	VOUHARTE	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	200	100
	XAMBES	Station d'épuration	Traitement biologique par filtre planté	350	100
Affermage	MONTIGNAC-CHARENTE	Station d'épuration de Montignac	Traitement biologique par lagunage naturel	800	100
	MANSLE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	4400	100
	AIGRE	Station d'épuration	Traitement biologique par boues activées	2200	100
	VERDILLE	Station d'épuration de Verdille	Traitement biologique par filtre planté	315	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

⇒ **Taux global de boues évacuées pour l'année 2019 : 100%**

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de :

Entité de gestion	Taux moyen de renouvellement des réseaux
Régie	0,00%
Montignac-Charente	0,10 %
Mansle	1,28 %
Aigre-Verdille	0,45 %

3.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'assainissement collectif proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

Entité de gestion	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
Régie	3,07 %
Montignac-Charente	1,20 %
Mansle	1,14 %
Aigre-Verdille	3,11 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019
Remise à niveau des tampons d'assainissement	20 000 €
Mise à niveau des télégestions, changement de pompes, travaux de sécurité des sites	30 000 €
Etude diagnostique des réseaux d'assainissement des communes de Mansle, Montignac, Saint Amant de Boixe et Vars	125 000 € Dont 80 000 € de subventions
Dégrilleur automatique à Aunac sur Charente sur Charente	34 591 €
Réhabilitation du poste du lavoir sur Vars	68 000 €
Global	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	277 591,00
Montants des subventions en €	80 000,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 553 509,31	4 422 041,44
Montant remboursé en en €	en capital	371 062,81	446 625,64
	En intérêts	133 412,12	128 967,15

4.3. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 446 630,64 € (575 724, € en 2018).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, les entités ont reçu des demandes d'abandon de créance. Les montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) se sont élevés à :

Mode de gestion	Entité de gestion	Montant des abandons de créances En Euros
	Régie avec prestations de service	884,46
Affermage	Montignac-Charente	0
	Mansle	158,00
	Aigre-Verdille	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Régie

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	54,170
VP.056	Nombre d'abonnés	2490
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	947 004,00
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	884,46
VP.068	Volume facturé	185 056
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 645
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
Indicateurs de performance		
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	884,46
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100

6.2. Montignac-Charente

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	11,920
VP.056	Nombre d'abonnés	320
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	65 022,64
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	0
VP.068	Volume facturé	20 984
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	542
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,00
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,34
Indicateurs de performance		

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,10
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,20
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100

6.3. Mansle

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	18,20
VP.056	Nombre d'abonnés	912
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	212 884,69
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	158
VP.068	Volume facturé	90 103
VP.182	Encours total de la dette	39 075,30
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 781
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	50,173
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,34
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100

P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	158
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,28
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,14
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100

6.4. Aigre-Verdille

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	18,073
VP.056	Nombre d'abonnés	658
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	159 392,43
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	0
VP.068	Volume facturé	48 073
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 472
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	15,272
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,34
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,45
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	3,11
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100

6.5. Global

		Exercice 2019
Variable de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	102,363
VP.056	Nombre d'abonnés	4 380
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	1 042,46
VP.068	Volume facturé	344 216
VP.182	Envours total de la dette	4 422 040,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés	277 591,00
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 440
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,00
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,34 €/m ³
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	95
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 042,46
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100